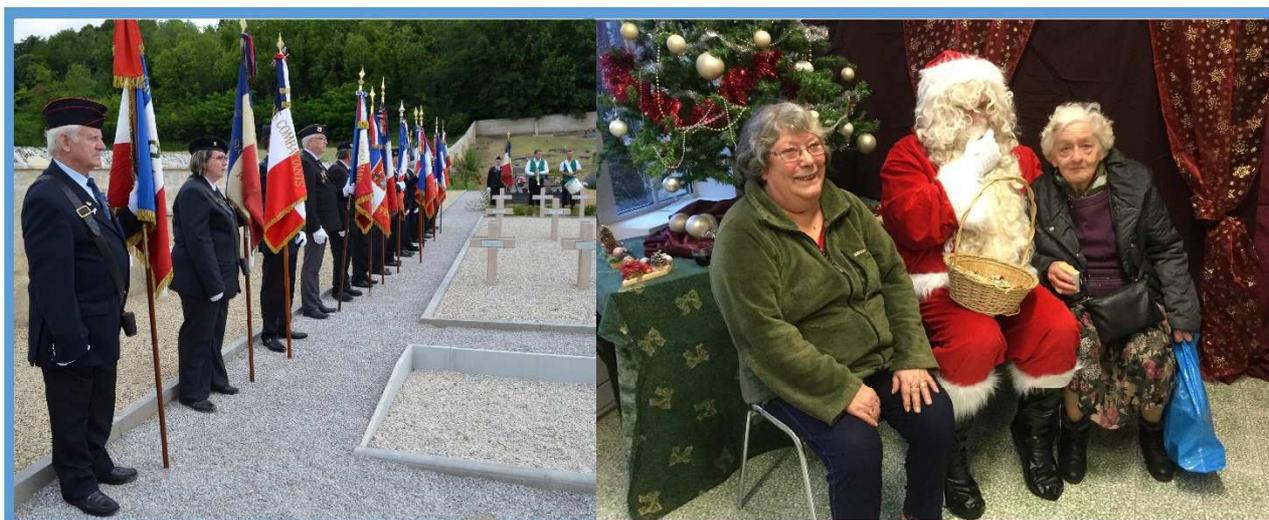


LE RENARD ENCHANTÉ

2019

Cérémonie du 17 juin 2018

« *Les Oubliés du 8 août 1918* »



Fête de Noël 2018



49 cigognes posées à
Serches le 7 août 2018



Bulletin de la commune de Serches n° 29



Le conseil municipal

Le conseil municipal élu en mars 2014 est composé de 11 membres.

Madame Bernadette KASPRZAK, Maire
 Monsieur Loïc LALYS, Premier adjoint
 Madame Joëlle PIENNE, Deuxième adjoint

Madame Monique CERVEAUX
 Monsieur Denis FAIRIER
 Monsieur Raphaël HACARD
 Madame Bénédicte HENON
 Madame Anne SANNER
 Monsieur Patrick TASSIN
 Monsieur Pascal TRIBOUILLOY
 Monsieur Gonzague WILLIATTE

Le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales)

Le conseil d'administration :

Madame Bernadette KASPRZAK, Présidente
 Madame Jocelyne ALIU
 Monsieur Bernard CERVEAUX
 Madame Monique CERVEAUX
 Monsieur Denis FAIRIER

Madame Elodie NAVAL
 Madame Joëlle PIENNE
 Madame Marie-Paule TASSIN
 Monsieur Patrick TASSIN

Les commissions municipales et délégations

Les élus municipaux participent régulièrement à des réunions de commissions municipales dans différents domaines (animations, informations, travaux, environnement...), avant que les sujets traités fassent l'objet d'une délibération en séance de conseil municipal. Ces commissions sont ouvertes aux habitants, s'ils souhaitent s'investir.

Les élus siègent également en qualité de délégué dans les conseils d'administration des syndicats, à la Communauté d'Agglomération du Soissonnais (tableau – annexe 1).

Le personnel communal

Madame Céline HULEUX, adjoint administratif
 Monsieur Michel CRAPART (appelé Roland), adjoint technique
 Madame Céline MARIE, adjoint technique

Les régisseurs de recettes municipales

Madame Céline HULEUX et Madame Monique CERVEAUX



Les services

- *Le secrétariat de mairie*

La mairie est ouverte au public les mardis de 14 heures 15 à 19 heures 30 et les vendredis de 9 heures 30 à 16 heures.

Madame le Maire et ses adjoints assurent une permanence chaque mardi de 18 heures à 19 heures 30 et reçoivent sur rendez-vous. Ces derniers peuvent être pris par la secrétaire.

Téléphone et télécopie : 03.23.72.47.77

E-mail : mairie.serches@sfr.fr

- *L'information des habitants*

Le site officiel de la commune de Serches **ww.serches.fr** vous informe dans la rubrique « Communiqués ».

Pour la diffusion d'informations urgentes et importantes, lors de coupure d'eau, d'électricité, de cambriolage...etc, la commune privilégie ce moyen de communication. Ayez le réflexe de vous connecter sur ce site.

Les informations urgentes peuvent également être diffusées par mail, si la mairie a connaissance de votre adresse mail.

La mairie de Serches utilise Facebook pour communiquer également sur ses manifestations et informer rapidement. Devenez « ami » de la commune de Serches sur

<https://www.facebook.com/mairie.serches>

- *La salle communale*

La salle communale est proposée à la location (tarifs des locations - annexe 2). Sa capacité est de 50 personnes maximum. Les tables (dimension 1.20m x 0.80m), les chaises, la vaisselle pour 50 convives sont mises à disposition.

La salle est prêtée gracieusement et sur réservation, aux associations ayant leur siège social à Serches ou impliquées à la vie Serchoise.

Elle est proposée aux familles, à titre gracieux, lors des obsèques célébrées à Serches.

La réservation de la salle communale est effectuée en mairie.

- *Le prêt de matériel*

Dix tables (dimension 2.20 m x 0.70 m) et vingt bancs de brasserie sont proposés à la location (tarifs des locations – annexe 2). La réservation de ce matériel est effectuée en mairie.

- *L'église*

L'église, bâtiment communal, est prêtée pour les cérémonies religieuses. La mairie doit être informée avant occupation afin qu'un nettoyage puisse être effectué.

- Les cérémonies religieuses

Monsieur l'Abbé Hilaire Houessou de Soissons officie à la demande pour les enterrements, mariages, baptêmes et messes. Téléphone : 03 23 53 31 01. Mail : sainteclotildesoissons@gmail.com

- *Le catéchisme*

Monsieur et Madame KNEPPERT Véronique et Lionel (09 6132 31 27) assurent l'accueil des enfants le mardi soir à la salle à la salle d'Acy-le-Haut.

- *Les faire-part de décès*

A la demande de la famille, des faire-part de décès peuvent être imprimés à la mairie. La distribution à Serches sera assurée par le demandeur.

L'information relative aux obsèques peut être affichée dans les panneaux devant la mairie.

• *Le cimetière*

Les concessions funéraires simples ou concessions de case du columbarium sont des emplacements dans le cimetière (achat de l'usage et non du terrain).

L'acte de concession précise qui en sont les bénéficiaires ainsi que la durée et fait l'objet d'une démarche obligatoire en mairie (tarifs des concessions - annexe 2).

Le règlement intérieur du cimetière précise que les plantes et offrandes doivent être déposées sur les tombes et non sur le terrain communal (allée).

Les travaux sur les concessions doivent faire obligatoirement l'objet d'une demande d'autorisation du maire. Les pompes funèbres missionnées peuvent sur demande d'un concessionnaire, adresser un formulaire en mairie.

Columbarium et Cavurne :

Six cavurnes ont été construites à proximité du columbarium en 2018, les concessions du columbarium n'étant à ce jour plus disponibles.

L'habillage et les gravures des cavurnes sont à la charge des concessionnaires.

• *Le Transport à la demande (TàD)*

Le SITUS (Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais) propose le Transport à la Demande **ligne 8 Serches-Soissons**, du lundi au samedi, sauf jours fériés.

Réservation au 03 23 53 50 50 du lundi au samedi de 8 h 30 à 18 h00 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Les carnets sont en vente en mairie, à la boutique TUS, 8 rue de la Buerie à Soissons et dans quelques autres points de vente.

Prix du carnet de 10 tickets : 12,40 €. Le ticket est en vente à l'unité à bord du véhicule TAD.

Il est possible d'emprunter le bus de la R.T.A. affrété à 7 h 05 pour les lycéens moyennant le prix d'un ticket à régler au chauffeur. Il est toutefois nécessaire de réserver au 03 23 53 50 50.

Informations sur les Transports Urbains du Soissonnais sur le site <http://www.mobilinfos.org>

• *La collecte sélective des déchets*

Le service d'enlèvement des ordures ménagères est assuré par le GrandSoissons Agglomération.

Collecte : Bac bordeaux – chaque semaine le jeudi (sortir le mercredi soir)

Bac jaune – les vendredis des semaines paires (sortir le jeudi soir)

Les verres – le 4^{ème} lundi du mois (sortir le dimanche) (effectuée par les Papillons Blancs)

Bien rentrer les containers après la collecte. Chaque utilisateur reste responsable de ses containers. En cas de casse ou de vol, prévenir la mairie.

Deux déchetteries existent sur le territoire de la Communauté :

- ZI rue Antoine de Saint-Exupéry, 02200 Villeneuve-Saint-Germain
- Avenue de Compiègne, 02200 Mercin-et-Vaux

Ouverture des déchetteries de 8h30 à 18 h du lundi au samedi. Fermé les dimanches et jours fériés.

Informations : http://www.agglo_grandsoissons.com

Le calendrier de la collecte sélective des déchets de la commune de Serches est imprimé par GrandSoissons Agglomération et distribué par les membres du Conseil Municipal.



Informations administratives

- **Séances du conseil municipal**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit au minimum un conseil par trimestre.

Les compte-rendu sont consultables en mairie, sur le site internet www.serches.fr et affichés après chaque séance dans le panneau d'affichage devant la mairie. Les délibérations du conseil municipal et les procès-verbaux sont également consultables et copies peuvent être demandées.

- **Urbanisme**

Les nouvelles constructions ou travaux de rénovation sont **obligatoirement soumis à autorisation**. Avant de vous lancer dans votre projet, il vous appartient de vous renseigner en mairie. Selon l'importance des travaux, vous devez déposer une demande de permis de construire, de démolition ou une déclaration préalable.

L'église étant inscrite à l'inventaire des monuments historiques, les autorisations d'urbanisme peuvent être assorties de prescriptions particulières pour les habitations se trouvant dans le périmètre de protection des 500 mètres de l'église, et ce, au titre du code du patrimoine.

Les clôtures sont également soumises à autorisation, par délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2011.

Les nuances de peinture autorisées par l'architecte des bâtiments de France, pour les menuiseries sont le gris clair (RAL 7000/7023/7030/7032), le gris soutenu (RAL 7005/7009/7010/7072/7023/7039) le vert (RAL 6002/6005/6007/6009/6011/6010/6020), le bleu (RAL 5003/5007/5008/5014), le beige (RAL 1001/1014), le rouge bordeaux (RAL 3004/3005/3011). Les tons interdits sont le blanc pur, blanc cassé, les bois vernis et bois naturel, teintes claires criardes, trop agressives dans le paysage environnemental non de tradition locale.

Le maire et la secrétaire peuvent vous aider à remplir vos formulaires et vous donneront des conseils quant à la création de vos plans.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais aura à sa charge les instructions des dossiers, en remplacement du service Droits de Sols de la Direction Départementale des Territoires.



Etat Civil 2018

Naissances :

Aënaelle HERPEUX, le 8 juin

Décès :

Personnes domiciliées dans la commune :

Suzanne MARIÉ, le 16 janvier

Anna CAEIRO, le 10 juin

Roland BRUNET, le 27 juillet

Personnes non domiciliées à Serches, inhumées dans le cimetière communal :

Pierre TOURIGNY, le 9 juin

Camille BUSSY, le 2 octobre



L'école

- ***Ecoles maternelle et primaire***

Le regroupement scolaire intercommunal d'Acy-Serches accueille 115 élèves aux écoles maternelle et primaire d'Acy, répartis en cinq classes.

Le syndicat du regroupement scolaire Acy-Serches assure la gestion des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du syndicat. Les services de garderie et de cantine sont proposés par le syndicat scolaire. Informations auprès du secrétariat de la mairie d'Acy : 03 23 72 42 42.

Le conseil syndical est composé de 9 membres :

Madame Alix GOMOT, présidente

Madame Bernadette KASPRZAK, vice-présidente

Madame Anne BENETTI

Monsieur Bertrand PENASSE

Madame Anne SANNER

Madame Roselyne TELLIER

Madame Aline VECHART

Madame Armelle MARECHAL-SENEPART, déléguée de parents d'élèves d'Acy

Madame Nadia FAROUX, déléguée de parents d'élèves de Serches.

- ***Le collège***

Les jeunes collégiens domiciliés à Serches sont scolarisés au Collège Pierre et Marie Curie, 35 route de Brenelle à Braine. Leur transport en car jusqu'au collège est gratuit et pris en charge par le Conseil Régional.

- ***Les lycées***

Les jeunes domiciliés à Serches choisissent leur lycée en fonction des études préparées. Un transport scolaire est proposé vers les différents lycées de Soissons (enseignement général, technique et professionnel).

- ***Le transport scolaire***

Depuis septembre 2017, une participation financière des familles est demandée pour le transport scolaire des élèves jusqu'à l'école d'Acy et vers les lycées de Soissons. L'inscription de chaque élève est à effectuer à la mairie avant chaque rentrée, ou en cours d'année scolaire, si besoin.

Les assistantes maternelles agréées

Madame Colette FAIRIER, 6 rue de la Grenouillère

Madame Noëlle LACROIX, 8 rue de Necvin



Les commerces et les entreprises

- ***Les commerçants ambulants***

Boucherie SARL HAMBY à Soissons - tél. : 03 23 59 04 30

Boulangerie pâtisserie DERAMBURE Olivier à Venizel - tél. : 03 23 72 40 80

- **Les services**

Ambulances – Taxi DHIEUX à Acy - tél. : 03 23 72 44 03

Entreprise KASPRZAK PROPLETE à Serches. Site : www.kasprzakproprete.fr

Le Rock'n Café, bar tabac presse, dépôt de pain, à Acy - tél. : 03 23 73 37 40



- **La voirie**

En hiver, lors de risques de verglas et de précipitations neigeuses, le traitement de la route départementale 952 est assuré par le Conseil Départemental de l'Aisne.

En cas de précipitation exceptionnelle avec encombrement du réseau routier, le rétablissement des communications vers un axe majeur sera privilégié. Le désenclavement de la commune sera réalisé de la RN 31 jusqu'au panneau d'entrée de Serches, en venant d'Acy. La route départementale en direction de Ciry-Salsogne ne sera pas dégagée.

Une convention de déneigement étant signée entre les communes d'Acy et de Serches, un engin de la commune d'Acy interviendra pour le déneigement des routes communales

La participation de chacun est appréciée pour dégager certains points dangereux et difficiles. Chacun se doit de dégager devant son domicile.

Du sel de déneigement pour les rues et les trottoirs est à votre disposition à la mairie.

Les talus de l'ensemble des routes communales sont fauchés par une entreprise.

- **La vitesse et les dangers dans la commune**

Les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération indiquent les limites entre lesquelles les règles générales et particulières s'appliquent à notre agglomération. La vitesse à Serches est limitée à 50 km/h, respectez la impérativement. Les rues étant étroites et souvent bordées de talus, le danger est réel et une vitesse adaptée aux lieux est à respecter. Les piétons et les cyclistes doivent être prudents.

Dans la rue, l'enfant est particulièrement vulnérable. Jusqu'à 7 ans, l'enfant a beaucoup de mal à évaluer les distances et à distinguer une voiture à l'arrêt d'un véhicule qui roule lentement. Il est difficile pour lui d'estimer le risque face à une voiture qui s'approche. Lorsqu'il fait sombre, pensez aux vêtements clairs. Les sacs à dos munis de tissus réfléchissant la lumière des phares sont à privilégier. **Les enfants s'amuse dans la rue, la nuit, sont en réel danger.**



Nos amis les bêtes

Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique et les aboiements ne doivent pas être une gêne pour les voisins de jour comme de nuit. Les colliers anti aboiement sont efficaces et permettent d'éviter les problèmes de voisinage.

L'article R 622-2 du code pénal prévoit : « le fait, par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal est puni de l'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe ».

Par arrêté municipal n°18 en date du 24 septembre 2010, la divagation des chiens est interdite sur le territoire communal.

Les chiens dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie doivent être obligatoirement déclarés en mairie, afin d'obtenir l'autorisation de détention sous forme d'arrêté du maire. Ces animaux âgés de plus de 12 mois doivent avoir subi un examen comportemental. La formation des propriétaires de chien est également obligatoire. Information sur le site www.aisne.pref.gouv.fr



Le bruit

Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit anormalement intense causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Les articles de l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage en date du 16 avril 2016, sont à respecter par tous.

Les travaux d'entretien, de bricolage ou de jardinage bruyants, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h**
- **le dimanche de 10h à 12h.**



Vigilance cambriolage

Contre le cambriolage, ayez le bon réflexe. Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation ! Fermez vos portails, portes d'entrées et véhicules à clés.

En cas de doute, de suspicion composez le **17**

Avant un départ en vacances, prévenez votre entourage, famille, amis ou voisins. Vous pouvez signaler votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.



Enlèvement des restes explosifs de guerre

Le territoire de Serches fut le théâtre de combats au cours des conflits mondiaux du siècle dernier. Des munitions égarées, perdues ou tombées sans exploser sont donc susceptibles d'être encore découvertes. Chaque année, le service de déminage est sollicité par la mairie.

Ces engins ne sont pas anodins, ils sont explosifs, incendiaires ou toxiques voir contaminant et peuvent se présenter sous des aspects inhabituels : boîte de métal, boule, bâtonnet, ogive métallique, etc.

En cas de découverte d'une munition ou d'un engin de guerre, marquez l'emplacement par une balise improvisée en utilisant une baguette de bois surmonté d'un fanion fichée dans le sol. Cette précaution facilitera le repérage lorsque les démineurs se rendront sur place.

Quelque soit son état, n'y touchez pas et prévenez la mairie. Le service de déminage de la Préfecture se chargera de l'enlèvement de l'explosif.



Programme des manifestations de la commune

Dimanche 10 mars : Randonnée hivernale « Sur les traces des Poilus ». Départ à 10 heures 30 devant la mairie. Retour vers 16 heures. Pique-nique tiré du sac, le midi.

Dimanche 21 avril : Course cycliste en partenariat avec le Club cycliste Villeneuve-Saint-Germain Aisne. Dès 13 heures.

Mercredi 8 mai : Cérémonie commémorative du 8 mai 1945, au monument aux morts à 9 heures 30.

Dimanche 19 mai : Nettoyage de printemps des chemins et animation nature. Rendez-vous devant la mairie à 14 heures.

Vendredi 24 mai, en fin de journée : Fête des voisins (rue de la Grenouillère, place de la Fontaine Conié, et dans d'autres rues si vous le souhaitez). Des tables et bancs peuvent être prêtés par la mairie aux organisateurs. Si occupation du domaine public, demander une autorisation à la mairie.

Dimanche 14 juillet : Cérémonie de la Fête Nationale au monument aux Morts, à 10 heures 30.

Jeudi 8 août : « En souvenir des Oubliés du 8 août 1918 ». Sur le site de la carrière de Ciry-Salsogne, à 19 heures, repas à partager, balade et hommage aux soldats à 22 heures 30 (heure de l'explosion de la carrière piégée par l'ennemi).

Samedi 31 août : Nuit de la chauve-souris et randonnée nocturne. Départ à 20 heures devant la mairie.

Lundi 11 novembre : Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918, au monument aux Morts à 9 heures 30

Dimanche 10 ou 24 novembre : Repas des Aînés d'Acy et de Serches, à la salle communale d'Acy.

En décembre :

Un des mercredis après-midi : Spectacle de Noël pour les enfants d'Acy et de Serches, à la salle communale d'Acy.

Dimanche 8 décembre : Marché de Noël, goûter et visite du Père Noël, salle communale de Serches.



Les associations

Les Renards en fête

Serches - Tél. : 03 23 72 36 04

L'UNC (Union nationale des combattants) Section Acy Serches Venizel :

En cours de fusion avec une autre association d'Anciens combattants

Cartes en mains

Serches -Tél. : 03 23 72 35 66

Le Club Tout terrain des 3 rivières

2 hameau de Coursouris, Serches

Familles Rurales Acy-Serches

Tél : 06 28 91 63 40 ou 03 23 72 38 34

Site : www.famillesruralesacyserches.jimdo.com

Mail : familles-rurales-acy-animation@laposte.net

Facebook : [audreyfamillesruralesacy](https://www.facebook.com/audreyfamillesruralesacy)

Association des parents d'élèves de l'école Charles Chevallier (L'APECH)

Regroupement scolaire Acy-Serches - Ecole Charles Chevallier, Acy

Mail : apec02@hotmail.fr



- ***Le programme de l'association Les Renards en fête***

Samedi 19 janvier : Assemblée générale et galette des rois

Samedi 23 février : Soirée Saint Valentin

Samedi 16 mars : Soirée crêpes, jeux de cartes et jeux de sociétés sur réservation

Samedi 6 avril : Repas de l'association

Samedi 27 avril : Concours de boules « Le trophée Serge Duménil »

Dimanche 16 juin : Brocante (1€50 le mètre – Inscription Mme Lacroix au 03 23 72 37 44)

Dimanche 14 juillet : Pique-nique et jeux de boules – Place du village

Samedi 28 septembre : Concours de boules et concours de tir à la carabine

Samedi 23 novembre : Beaujolais

Samedi 7 décembre : Concours de belote

Informations au 03 23 72 36 04 et sur le calendrier du site de la commune www.serches.fr

- ***Cartes en mains***

Jeux de cartes, tous les vendredis de 14 heures à 18 heures, à la salle des associations de Serches.

- ***Programme de l'association Familles Rurales Acy-Serches***

L'association « *Familles Rurales Acy-Serches* » est présente dans les deux villages et propose de nombreuses activités aussi bien pour les enfants que les adultes. Trois salles sont mises à disposition de l'association : à Acy-le-Haut, dans l'ancienne salle de classe, à Acy-le-Bas, dans la salle polyvalente et à Serches dans la salle des associations.

Activités proposées : centre aéré durant les vacances scolaires, mercredi récréatif, cours batterie et basse, poterie, couture, aquarelle, guitare, gymnastique douce et gymnastique rythmée, rencontre des aînés, dentelle sur fuseau, arts plastiques, anniversaire des enfants, cours informatique, sorties...

Programme des manifestations :

Mercredi 16 janvier : Galette des rois pour les aînés, salle communale à Serches à 14h30

Samedi 9 février : Loto dans la salle communale d'Acy, début à 19h30, sur réservation

Samedi 23 février : Sortie ados, sur réservation

Samedi 30 mars : Sortie Cabaret à Breuil-le-Vert, sur réservation

Atelier poterie à Serches : Les lundis soir de 18h à 21h, salle des associations à Serches

Club des aînés – jeux de cartes, atelier culinaire, atelier bricolage : Les mercredis de 14h30 à 17h30, salle communale d'Acy

Informations auprès d'Audrey au 06 28 91 63 40 ou au 03 23 72 38 34

Par mail : familles-rurales-acy-animations@laposte.net

Accueil : Salle communale, 5 rue des Ecoles 02200 ACY (Mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h30, mercredi 9h15 à 12h et de 13h45 à 18h)

DELEGATIONS ET COMMISSIONS MUNICIPALES – 2014

Désignations	Délégués/membres	
AGEDI (informatique)	KASPRZAK Bernadette	
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	KASPRZAK Bernadette - PIENNE Joëlle FAIRIER Denis - TASSIN Patrick CERVEAUX Monique - ALIU Jocelyne CERVEAUX Bernard - NAVAL Elodie TASSIN Marie-Paule	
Commission d'appel d'offres (CAO)	<u>Titulaires</u> : FAIRIER Denis HACARD Raphaël TRIBOUILLOY Pascal	<u>Suppléants</u> : LALYS Loïc SANNER Anne TASSIN Patrick
Commission des impôts	Présidente : KASPRZAK Bernadette <u>Titulaires</u> : FERTE Marie-Pierre LALYS Loïc HENON Bénédicte CERVEAUX Monique SANNER Anne CORCY Laurent (Soissons)	<u>Suppléants</u> : WILLIATTE Gonzague LACROIX Daniel HOEHLINGER Nathalie TASSIN Christian DUPONT Fabrice CORCY Jean-Marc (Soissons)
Commission de contrôle de la liste électorale	Conseiller municipal : TASSIN Patrick	Déléguée de l'Administration : DOMINGUEZ Arlette Délégués du TGI : RERY Martine (Titulaire) LEGRAND Benjamin (Suppléant)
Communauté d'agglomération du Soissonnais	<u>Titulaire</u> : KASPRZAK Bernadette	<u>Suppléant</u> : LALYS Loïc
Mission locale	KASPRZAK Bernadette	
GEMAPI	<u>Titulaires</u> : KASPRZAK Bernadette HACARD Raphaël	<u>Suppléants</u> : LALYS Loïc HENON Bénédicte

Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois	En cours de changement suite à la fusion des syndicats	
Syndicat intercommunal du regroupement scolaire Acy-Serches	KASPRZAK Bernadette SANNER Anne FAROUX Nadia Déléguée parent d'élève	
Syndicat mixte intercommunal du Secteur scolaire de Braine (Collège)	HENON Bénédicte	TASSIN Patrick
Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA)	KASPRZAK Bernadette FAIRIER Denis	
Commission des finances (budget)	KASPRZAK Bernadette PIENNE Joëlle SANNER Anne LALYS Loïc WILLIATTE Gonzague	
Commission patrimoine et environnement	KASPRZAK Bernadette LALYS Loïc HENON Bénédicte TRIBOUILLOY Pascal WILLIATTE Gonzague	
Commission travaux et voirie	KASPRZAK Bernadette HACARD Raphaël TRIBOUILLOY Pascal	FAIRIER Denis TASSIN Patrick
Commission informations	KASPRZAK Bernadette PIENNE Joëlle HENON Bénédicte	LALYS Loïc CERVEAUX Monique SANNER Anne
Commission animations	KASPRZAK Bernadette PIENNE Joëlle CERVEAUX Monique FAIRIER Denis TASSIN Patrick	<u>Comité consultatif :</u> DAUTREPPE Guy CETNAROWSKI Marina TASSIN Axel

TARIFS REGIE DE RECETTES - COMMUNE DE SERCHES

Location tables et banc		Caution
1 table + 2 bancs	4,00 €	75,00 €
1 table	2,50 €	45,00 €
2 bancs	1,50 €	16,00 €
Location salle communale		Caution
Week-end (chauffage compris)	180,00 €	500,00 €
1 jour (samedi ou dimanche ou jour férié 9h à 20h)	100,00 €	500,00 €
1 jour en semaine	40,00 €	500,00 €
Après-midi enfant de 13h à 18h	30,00 €	500,00 €
Forfait ménage	30,00 €	

Divers	
Cartes postales	0,50 €
Pin's	1,00 €
Porte-clés	1,00 €
Photocopie	0,30 €
Occupation du domaine public - Brocante (le mètre linéaire)	1,50 €

Concessions cimetière	
1m x 2 m - 15 ans	60,00 €
1m x 2 m - 30 ans	120,00 €
2m x 2m - 15 ans	120,00 €
2m x 2m - 30 ans	240,00 €
Concessions columbarium	
Demi-case (soit 2 urnes) - 15 ans	320,00 €
Demi-case (soit 2 urnes) - 30 ans	550,00 €
Case entière (soit 4 urnes) - 15 ans	630,00 €
Case entière (soit 4 urnes) - 30 ans	1 100,00 €
1 porte (une demi-case)	55,00 €
2 portes (une case)	110,00 €
Porte bouquet	60,00 €
Cavurnes	
1 cave urne (soit 4 urnes) 15 ans	630,00 €
1 cave urne (soit 4 urnes) 30 ans	1100,00 €
Caveau provisoire	
1 semaine	Gratuit
Au-delà une semaine (montant par jour, sauf cas de force majeure - sol gelé)	5,00 €

« Monument aux morts de la commune de Serches »

Fiche modèle n° 4 spéciale aux officiers et marins dont l'acte de décès contient la mention « Mort pour la France ».
Ministère des armées - Mémoire des Hommes
 PARTIE A REMPLIR PAR LE DÉPÔT OU LE QUARTIER. (Cette partie n'est pas à utiliser par le Dépôt ou le Quartier.)

Nom: **MESSENCE**
 Prénoms: *Gaston*
 Grade: *Matelot de 3^{ème} classe Maître d'hôtel*
 Bâtiment ou service auquel appartenait le défunt au moment du décès: *Croiseur auxiliaire "Gallia"*
 N° Matricule: *31384*
 Mort pour la France le: *10 Octobre 1916*
en mer sur le "Gallia"
 Genre de mort: *disparu avec le Gallia lors de la perte de ce bâtiment (D. Mille) du 11 Octobre 1916*
 Né le: *1^{er} Janvier 1890*
 à: *Serches* Département: *Aisne*
 Dernier domicile: *Courmelles* Département: *Aisne*
 Arr^s municipal (s' Paris et Lyon), à défaut rue et N°
 Jugement rendu le: *1^{er} juillet 1917*
 par le Tribunal de: *Cambrai (bas)*
 acte ou jugement transcrit le: *21 octobre 1917*
 à: *Coulon (bas)*

OBSERVATIONS.



MORTS POUR LA FRANCE - Serches

Nom	Prénoms	Grade	Corps	Mort pour la France le	Secteur
BOUDERLIQUE	Zéphir, Henri	2ème classe	8ème bataillon de Chasseur à pied	10/04/1916	Mort-Homme (Meuse)
BOURGEOIS	Camille, Armand, Ernest	2ème classe	161 régiment infanterie	10/04/1916	Toulon
BOURGEOIS	Norbert, François	Maréchal des Logis Chef	29ème régiment d'artillerie	02/06/1916	Génicourt (Meuse)
BRUNET	Albert, Virgile	2ème classe	67 ème régiment d'infanterie	22/08/1914	Villers-La-Chèvre (Meurthe et Moselle)
BURONFOSSE	Louis	2ème classe	67 ème régiment d'infanterie	14/09/1914	La Neuville Cormicy (Marne)
CAGNIET	Léon, Camille	2ème classe	43ème régiment d'infanterie Coloniale	05/09/1914	Saint-Nicolas du Port (Meurthe et Moselle)
CALLIER	Albert, ???, Léon	2ème classe	267ème régiment d'infanterie	16/05/1916	Blercourt (Meuse)
CALLIER	Victor	2ème classe	267ème régiment d'infanterie	21/04/1916	Frémeréville (Meuse)
CHARPENTIER	Albert	2ème classe	2 Régiment d'infanterie	06/05/1916	Binarville (Marne)
LABBE	Eugène	2ème classe	418ème régiment d'infanterie	16/04/1916	Maurepas (Somme)
LAVENUS	Alfred, Théophile	2ème Canonnier Conducteur	23ème régiment d'Artillerie	25/09/1915	Bouchavesnes (Somme)
LEGROS	Charles, Pierre, Maurice	Soldat	21ème Régiment infanterie	16/02/1917	Langres (Haute Marne)
MANSCOURT	Marcel	2ème Canonnier Conducteur	28ème régiment d'artillerie	16/03/1917	Braine (Aisne)
MESSENCE	Gaston	Matelot de 3ème classe Maître Hotel	Croiseur Auxiliaire "Gallia"	04/10/1916	En Mer sur le Gallia
OZANNE	Lucien	2ème classe	94ème régiment d'infanterie	25/09/1916	Rancourt (Somme)
PAPIER	Georges	1er caconnier Conducteur	25ème régiment d'artillerie	04/03/1917	Poitier
PAPIER	Léon	2ème classe	25ème régiment d'artillerie	22/10/1914	Bar le Duc (Meuse)
PAPIER	Paul	1ère classe	182ème régiment d'infanterie	24/06/1914	Verdun (Meuse)
TOUPET	Martial	Caporal	73ème régiment d'infanterie	12/06/1918	Saint-Bandry (Aisne)